

Procès verbal de la réunion de conseil municipal du 15 décembre 2014

Convocation : 10/12/2014

Affichage : 10/12//2014

Le 15 décembre 2014 à 20h15 les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Yveline Druetz.

Présents : (18)

DRUEZ Yveline, LEFRANCOIS Laurent, CAUCHEBRAIS Patrick, INGOUF-BIRETTE Isabelle, SADOT Jackie, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, GOURDIN René, FLEURY Jean-Marie, RENET Gilles, DEGUETTE Hervé, LAY Laurence, TURBERT Alexandra, SAINT AUBERT Julien, LEMOINE Julie, VAUR Jean-Pierre, THARSILE Marie-Berthe ALESSANDRINI Marie-Claude, RAMARE Henri

Absent(s) : POUTEAU Thérèse (excusée)

Procuration (s) : (0)

Votants : (18)

Secrétaire de séance : Jean-Marie FLEURY

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2014.**
- 2. Contrat de maîtrise d'œuvre HAG'SYSTEM : toiture du tennis couvert**
- 3. Décisions modificatives**
 - Budget communal
 - Budget caravaning Le Clos Moisson
 - Budget camping Les Dunes
 - Budget HLL
- 4. Budget camping les Dunes - délibération relative à la création pour la saison 2015 (de mars à octobre) :**
 - ⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la suppléance du gardien régisseur du camping
 - ⇒ d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour un besoin temporaire pour assurer la préparation et l'entretien des équipements mis à disposition des touristes.
- 5. Budget communal – délibération relative à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la surveillance aux abords du passage piéton situé rue du Tram.**
- 6. Affaires, questions et informations diverses.**
 - Point sur les opérations d'organisation du recensement de la population
 - Demande de subvention de l'ASA de Landemer.
 - Etat d'avancement du projet MAM

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2014.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 17 novembre 2014

2. Contrat de maîtrise d'œuvre Hag' system : toiture du tennis couvert (Délibération n°78/2014)

Honoraires de HAG'SYSTEM dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture d'un des courts de tennis

Monsieur Cauchebrais expose les faits suivants :

La Société HAG'SYSTEM a été retenue suite à une consultation lancée pour le choix d'un maître d'œuvre sur une proposition de forfait de rémunération à hauteur de 8,5 %, mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Conduite du chantier) comprise.

L'estimation prévisionnelle s'élevait alors à 130 000 € HT et le forfait de rémunération à 11 050 € HT.

L'Avant-Projet Définitif (APD), hors charpente, s'élevait à 84 722,22 € HT, ceci portant le forfait de rémunération à 7 201,39 € HT.

L'étude de charpente, confiée (suite à consultation) à l'entreprise LEPETIT pour un montant de 5 500 € HT a permis de préciser le cahier des charges relatif à l'exécution des travaux.

L'entreprise LEDUC de Teurthéville-Hague a ensuite été retenue suite à la consultation lancée pour l'exécution des travaux. Le coût issu de la consultation s'élevant à 104 653,29 € HT a été approuvé par le conseil municipal le 8 avril 2014.

L'objet de la présente délibération est de revaloriser les honoraires de HAG'SYSTEM de façon à ce qu'ils soient calculés sur le coût total de l'opération, à savoir : 110 153,29 € HT, et non sur le coût de l'APD, portant alors le forfait à 9 363,03 € HT.

Il est à noter que la CCH s'est engagée sur un fonds de concours à hauteur de 50 % sur l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de revaloriser les honoraires de HAG'SYSTEM à hauteur de 9 363,03 € HT
- d'autoriser la signature d'un avenant contractualisant cette revalorisation,
- d'autoriser monsieur Cauchebrais, adjoint au maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Décisions modificatives budgétaires : (Délibération n°79/2014)

Les membres du conseil approuvent les décisions modificatives budgétaires suivantes :

- Budget communal

Sections	Chapitres	Articles	Crédit BP 2014	Modification de la ligne de crédit	Etat de la ligne de crédit après modification
ID	23	2315-249 : garde-corps rue du Nez	44 640.00 €	- 44 640.00 €	0.00 €
ID	204	204131-249 : garde-corps rue du Nez - convention avec le conseil général	0.00 €	+ 44 640.00 €	+ 44 640.00 €
FD	65	65738 : Subventions autres organismes	290 000.00 €	- 31 000.00 €	259 000.00 €
FD	67	6711 : Intérêts moratoires	2400.00 €	+ 1000.00 €	3 400.00 €
FD	011	61522 : entretien de bâtiments	5163.01 €	+ 30 000.00 €	35 163.01 €

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

- Budget caravaning Le Clos Moisson

Sections	Chapitres	Articles	Crédit BP 2014	Modification de la ligne de crédit	Etat de la ligne de crédit après modification
FD	011	61522 : entretien de bâtiment	3 050.66 €	- 1 000,00 €	2 050.66 €
FD	011	60631 : Fourniture d'entretien	2 000,00 €	- 1 000.00 €	1 000,00 €
FD	65	658 : Charges subventions de gestion courante	1 000.00 €	- 709.80 €	290.20 €
FD	65	6541 : créances admises en non-valeur	15 955.96 €	+ 2 709.80 €	18 665,76 €

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

- Budget camping Les Dunes :

Suite aux vérifications de fin d'année, aucune modification n'est nécessaire.

- Budget HLL :

Sections	Chapitres	Article	Crédit BP 2014	Modification de la ligne de crédit	Etat de la ligne de crédit après modification
FD	012	6218 Autres personnels extérieur.	38 219.65 €	- 3 000,00 €	35 219.65 €
FD	011	61521 entretien de bâtiments	0.00 €	+ 3 000.00 €	3 000,00 €

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Budget camping les Dunes - délibération relative à la création de postes pour un besoin temporaire de mars à octobre 2015 : (Délibération n°80/2014)

- ⇒ Un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la suppléance du gardien régisseur du camping.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe pour un besoin temporaire, pour assurer les fonctions de gardien et régisseur suppléant, ainsi que des tâches d'agent d'entretien, pour la période du **16 mars au 2 octobre 2015** à raison de 35 heures par semaine, modulées. Rémunération au 1^{er} échelon du grade.

- ⇒ Un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour un besoin temporaire pour assurer la préparation et l'entretien des équipements mis à disposition des touristes.

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour un besoin temporaire, pour assurer la préparation des équipements mis à disposition des touristes avant l'ouverture du camping ainsi que l'entretien de ceux-ci au cours de la saison, pour la **période du 16 mars au 2 octobre 2015**, à raison de 35 heures par semaine, modulées. Rémunération au 1^{er} échelon du grade.

En outre, les membres du conseil municipal, autorisent le maire :

- A faire appel au « service missions temporaires » du Centre de Gestion pour pourvoir ces postes temporaires.
- A demander au Centre de Gestion la prise en compte d'une indemnité horaire supplémentaire pour travail un jour férié, selon le barème en vigueur pour les heures réalisées le 1^{er} mai 2015.
- En cas de nécessité de service, à demander le versement d'indemnités horaires supplémentaires, sous réserve de la signature d'une demande de mission complémentaire par le maire ou le maire adjoint chargé du tourisme avant l'exécution de la mission supplémentaire.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

4. Budget communal – délibération relative à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe pour un besoin temporaire afin d'assurer la surveillance aux abords du passage piéton situé rue du Tram. (Délibération n°81/2014)

Madame le maire propose au conseil municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour un besoin temporaire, pour assurer la surveillance des sorties des écoles, pour la période du 1^{er} janvier au 4 juillet 2015, à raison de 5 heures par semaine. Rémunération au 1^{er} échelon du grade.

En outre, elle demande au conseil municipal de l'autoriser à faire appel au « service missions temporaires » du Centre de Gestion pour pourvoir ce poste temporaire.

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

5. Affaires, questions et informations diverses.

- Point sur les opérations d'organisation du recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février 2014

Les 4 agents recenseurs sont recrutés : Mmes Brigitte BRUNET, Sylvie BETSCH, Pascal LAFFEACH et Martine DANNER.

La formation des agents recenseurs est programmée les 7 et 14 janvier 2015.

La liste des adresses, dans le logiciel de l'INSEE, est mise à jour en fonction du cadastre.

Durant la tournée de reconnaissance, la « lettre aux habitants » comprenant le cachet de la mairie sera déposée dans les boîtes à lettres entre le 7 et 14 janvier 2015.

Pour respecter la confidentialité, les imprimés renseignés seront entreposés dans un local de la mairie fermé à clé jusqu'à leur envoi à l'INSEE.

- Demande de subvention de l'ASA de Landemer.

Demande ajournée, des précisions seront apportées lors du prochain conseil.

- Etat d'avancement du projet MAM

Madame le Maire présente le projet financier établi par le groupe de futures assistantes maternelles, un loyer annuel de 2 400 € euros est proposé avec la gratuité sur les 3 premier mois.

Le Maire soussigné constate que le compte rendu de la séance du 15 décembre 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 20 décembre 2014 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.